

Marge latérale (aucune ouverture): 1,00m Marge latérale (avec ouverture): 1,50m Marge arrière (aucune ouverture): 1,00m Marge arrière (avec ouverture): 1,50m

Superficie maximale: Même que le bâtiment principal

Garage intégré: Marge avant: 6,00m Marge latérale: 2,00m Marge arrière: 2,00m

Superficie maximale: Même que le bâtiment principal

Les maisons illustrées au présent plan sont à titre indicatif. Les dimensions illustrées sont de 9,14m x 9,14m (30'-0" x 30'-0"). La hauteur maximale des maison est de 2 étages (13,00m).

Les entrées d'auto illustrées au présent plan sont à titre indicatif. La largeur minimale d'une entrée d'auto est de 3,00m et la largeur maximale est de 6,50m.

Une marge de sécurité de 0,30m (1'-0") a été appliquée par rapport aux marges minimales prescrites par la municipalité.

A = Servitude d'utilité publique publiée le 25 juin 2014 sous le numéro 20 863 316